

Compte Rendu du CA de l'UL du 06/06/2023 par le SNPTES

Le CA débute à 9h

Procurations : 7

1. Informations de la Présidente

Accueil de la nouvelle représentante du Rectorat.

Evaluation HCERES : nous sommes en attente de la 1^{ère} version du rapport sur l'Établissement (cela ne devrait plus tarder). Les rendus des experts ouvrent des pistes pour améliorer notre action et orienter la suite de celle-ci. Il faudra visiblement devenir de plus en plus volontaristes. La phase de contractualisation est également en cours, dans le cadre des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP). Dans l'attente, nous avons réalisé un dialogue de performance avec le Rectorat (EDI, accueil des étudiants avec TSA, harcèlement ; amélioration de la gestion de notre parc immobilier ; appui au développement des schémas territoriaux). Ce dialogue porte sur 1 année, et ne préjuge donc pas des COMP.

Réception hier du comité de visite du label HRS4R (nous sommes en période de renouvellement).

Succès de l'IHU Infini (IHU en émergence). Première obtention de ce label. Fond de 5 M€ qui pourrait être doublé lors d'une évaluation en 2025.

Dépôt du projet POLARIS (Pôle Universitaire d'Innovation). On espère réussir à obtenir cette labellisation.

LUE : l'incubation des différents projets est lancée, mais avec un calendrier différent selon leur maturité. La Présidente s'engage à informer, a minima une fois par an, des projets en cours, ce qu'ils recouvrent ou non.

Succès de 7 collègues UL à l'IUF, résultat plus important que les années précédentes. Ces 7 collègues sont à Nancy, et 6 sont en sciences et technologies. Cela est différent de la typologie des années précédentes, où les aspects territoriaux et les SHS étaient plus représentés.

Environ 530 collègues Enseignants du Second degré Affectés dans le Supérieur (ESAS) sont à poste à l'UL, pour 2150 enseignants-chercheurs. Le régime indemnitaire de ces derniers a augmenté, de même que celui des enseignants du secondaire, affectés dans le secondaire. Le régime indemnitaire des ESAS n'est pas équivalent à celui des 2 autres catégories. Certes, leur service d'enseignement est plus faible, et leur carrière est sensée être identique à celle des enseignants du secondaire. Il faudrait faire quelque chose, mais cela ne peut pas être réalisé au niveau de l'UL (certaines universités versent un équivalent de C3 aux ESAS, mais en mode dégradé et/ou réduit)). Il faut que ce soit le MESR qui s'en empare. La Présidente propose donc une motion pour interpeler la Ministre.

Un représentant du Collège A comprend que l'Université ne doit pas se substituer à l'Etat, mais est attaché à la reconnaissance des spécificités des missions des enseignants-chercheurs. Il faut aussi assurer une redistribution des postes en fonction des domaines.

La Présidente partage cette analyse.

Vote sur la motion : unanimité pour.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 14 avril 2023

Vote : 2 abstentions, autres pour.

Vie Institutionnelle

3. Programme SIRIUS (Stratégie d'Innovation pour le Renforcement des Interactions entre Université et Société) – point d'étape 2023 (information et échanges)

Présidente : 2020-2030 est une décennie de transformation vitale. Le projet a été déposé sur un appel réservé aux Universités Isite ou IDEX. Il s'agit de développer notre stratégie de l'innovation, en intégrant une approche plus orientée vers les citoyens et pas seulement entrepreneuriale. Ceci s'organise autour de quatre thèmes dont K. DEGIORGIO, chef de projet opérationnel sur le dossier, présente l'avancée:

- ouvrir les lieux d'expertise à tous : recensement des espaces, sélection de 10 Labs et mise en fédération de ceux-ci. En 2025, ouverture des vitrines de l'innovation ;
- nouer des liens, créer des réseaux à tous niveaux, partager : volet 360° Booster : générer de nouveaux projets de collaboration en favorisant l'animation de communautés regroupées autour d'un sujet sociétal. A pris du retard, car doit être associé à POLARIS ;
- faire rayonner la recherche lorraine : démarche de relation presse, mise en place d'une plateforme de marque du site ;
- être plus efficaces au service des personnels : révision des processus administratifs : DeepChangeLab, modification des processus de l'établissement, notamment réflexion autour de la modification de l'ENT.

Un représentant du Collège A est content de recevoir des informations, mais il faut sans doute réfléchir à la mise en œuvre des projets et à la consommation des crédits associés.

Présidente : effectivement c'est un exercice délicat, nous avons des jalons sur 10 ans, faire émerger une marque de site c'est compliqué, les versements sont réguliers mais la consommation peut selon les moments dépasser ou être inférieure aux sommes versées. On a souvent une consommation de crédits en cloche.

4. Désignation de membres du Bureau du Conseil d'Administration :

a. un membre du collège B du Conseil d'Administration, représentant de la liste « ESPOIR-Enseignement Supérieur Public Ouvert, Inclusif et Rassembleur soutenue par CGT FERC Sup, SNESUP, SNASUB, SNCS, SUD-Éducation »

b. trois représentants du collège des Usagers du Conseil d'Administration

c. deux représentants du collège des Personnalités Extérieures du Conseil d'Administration

a) Candidature de Sabrina SINGAGLIA-AMADIO

Vote : unanimité pour

b) Candidatures FEDELOR et UNEF, mais pas d'Alternative écolo et solidaire

Vote : unanimité pour

c) Pas de candidat

5. Désignation de membres dans les commissions issues du Conseil d'Administration :

a. des représentants des étudiants du Conseil d'Administration à la « Commission des Moyens » et à la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement »

b. d'un membre issu du Conseil d'Administration et représentant de la liste « ESPOIR » à la « Commission Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement »

a) Candidatures FEDELOR et UNEF, mais pas d'Alternative écolo et solidaire

Vote : unanimité pour

b) Candidature de Sabrina SINGAGLIA-AMADIO

Vote : unanimité pour

6. Désignation de représentants des étudiants du Conseil d'Administration au sein d'autres comités :

a. un représentant titulaire et suppléant, appelés à siéger au Comité Fonds de Solidarité et des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

b. Un représentant appelé à siéger au Comité Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

a) Candidatures de Kevin VERONES + Clara BARDOL

Vote : unanimité pour

b) Candidature de Vianney CAMUS

Vote : unanimité pour

7. Nomination du directeur scientifique du Centre de Coordination Animalerie du Campus Biologie Santé

Candidature à sa propre succession d'Isabelle LARTAUD

Vote : unanimité pour.

8. Désignation d'un membre de l'Université de Lorraine à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Grand ENOV+

Candidature de Jamal BOUGDIRA à l'AG et Jérôme STERPENICH au CA.

Votes sur les 2 candidatures : unanimité dans les 2 cas.

9. Règlement du Comité d'Éthique Scientifique et Pédagogique (CESP)

Point reporté.

Ressources Humaines

10. Modifications apportées aux Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et valorisations des parcours professionnels des personnels

VP CA : ce point est lié au suivant et aux opérations de repyramidage. On va vers une simplification de la procédure mise en place en 2022. Le CA restreint ne donne plus d'avis mais désigne le comité de promotion (qui remplace le comité d'audition). La première phase est désormais nationale et la seconde locale, en deux étapes. Dans la phase locale, il a été choisi de désigner pour chaque dossier 2 rapporteurs (cela n'est pas imposé par les textes).

Vote : unanimité pour.

11. Procédure relative à la voie temporaire de promotion interne des professeurs des universités dite de "repyramidage"- année 2023

Cf. point précédent.

Vote : unanimité pour.

12. Rémunérations accessoires pour 2022-2023 et années suivantes

NB : le taux horaire des vacances est passé à 42,86 € par heure TD depuis juillet 2022.

Vote : unanimité pour.

13. Recrutement des enseignants associés à mi-temps et à quart de temps

VP CA : nous n'autorisons en principe que les mi-temps jusqu'ici. Devant les difficultés de recruter dans certaines composantes, et même si les cas doivent rester exceptionnels (experts ne disposant pas de la disponibilité pour assurer un mi-temps), il est proposé d'accepter des quarts de temps après avis de la DRH.

Vote : unanimité pour.

14. Missions d'expertise – modification

Vote : 1 abstention, autres pour.

15. Régime Indemnitaires des personnels BIATSS : revalorisation et ajustements

Sous-directeur adjoint DRH BIATSS : anticipation au 1^{er} juillet 2023 de l'augmentation du régime indemnitaire des personnels contractuels ; amélioration des régimes indemnitaires

de certains personnels de catégorie C ; clarification de la note de gestion RIFSEEP pour la reconnaissance des AP et personnes compétentes en RP ; actualisation (et gel) des montants de l'IFSE-PI pour améliorer la visibilité de celle-ci et parce qu'une prime n'a pas vocation à évoluer avec la valeur du point d'indice.

Vote : 1 abstention, autres pour.

Votre représentant s'est prononcé en abstention, du fait de la suppression du référencement de l'IFSE-PI à la valeur du point d'indice. L'avis du MESR sur le fait qu'une prime n'a pas à être indexée sur le point d'indice est quelque peu étonnant quand on sait que la PCA, qui est tout autant une prime, est définie en heures complémentaires et donc par définition... indexée sur le point d'indice !

16. Mouvement académique AENES 2023 (information)

VP CA : vote unanimement contre par 2 fois du CSA et organisation d'un GT pour échanger sur le sujet. Notre établissement est sollicité pour proposer des postes à la mobilité intra-académique, mais cette année seulement 4 postes sur 44 étaient proposés.

L'UL a mis en place des mesures (c'est une des rares) afin de protéger l'emploi AENES. Cela fonctionne bien pour les catégories A et B, mais pas sur les C où notre régime indemnitaire n'est pas attractif, notre liberté d'affectation géographique n'est pas grande, ni nos profils de postes adaptés. Le GT a eu lieu le 2 juin. Il est nécessaire d'accompagner les parcours professionnels des agents, et de trouver un équilibre entre préservation de l'emploi des agents et assurance de l'avenir des personnels contractuels.

Votre représentant remercie l'établissement pour son action et rappelle qu'il faut faire des efforts pour les personnels AENES C en étant pragmatiques afin de leur assurer un avenir professionnel.

Vie Universitaire

17. Schéma Directeur Handicap : bilan 2022 et plan d'action 2023

Le chargé de mission handicap donne les chiffres 2022 : 1 250 étudiants, 243 personnels reconnus BOE, et 30 doctorants environ. Le coût de l'accompagnement étudiant s'élève à 958 k€. La contribution FIPHFP est de 413 k€, cela a fortement baissé depuis 2014 (1,3 M€). Nous sommes à environ 3,5% de personnels en situation de handicap.

Evènements 2022 : intégration de la mission handicap dans la mission EDI ; activation de viviers pour accroître le recrutement des personnels BOE ; audit de tous les sites web avant leur mise en ligne (80% d'accessibilité minimum) ; émergence d'un projet de recherche dans le cadre du « Pôle autisme UL » ; 3^{ème} édition de l'automne du handicap. 2023 sera une année de transition car on travaille sur le schéma directeur 2024-2028.

Vote : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

18. Liste des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024 – mise à jour

VP CF : corrections mineures réalisées sur le dossier.

Vote : unanimité pour.

19. Ajouts et modifications du Cadrage Opérationnel et Technique, document global

a. Parcours de personnalisation Professorat des Écoles en licence

b. Parcours de personnalisation Étudiants Sportifs de Haut Niveau en licence

c. Parcours Accès Santé en licence

Un représentant du Collège A signale, concernant la formation du professorat des écoles, que les collègues sont fatigués du mouvement perpétuel institué par le MEN, les choses changent tout le temps, il serait bon qu'un peu de sérénité arrive dans la formation des enseignants d primaire et du secondaire.

Vote : unanimité pour.

20. Droits d'inscription : taux applicables en 2023-2024

VP CF : les droits correspondent à des montants nationaux.

21. Droits d'inscription : répartition 2023-2024

VP CF : précise la part de la documentation et ceel de la gestion de transfert.

22. Droits d'inscription : tarification des certifications et inscriptions particulières 2023-2024

23. Modification d'intitulé du Diplôme Inter Universitaire (DIU) de Sexologie en DIU de Sexologie et Médecine Sexuelle

24. Demande d'ouverture en apprentissage – rentrée 2023

Vote groupé sur les points 20 à 24 : 1 abstention, autres pour.

Hygiène & Sécurité

25. Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels – année 2023 (sous réserve)

Point reporté.

Recherche & Valorisation

26. Stratégie de non-cession des droits de publication

VP Numérique, données et science ouverte : la loi pour une république numérique (2016) permet aux chercheurs de déposer la version auteur d'un article sur une archive ouverte (plutôt HAL pour nous) quel que soit le contrat signé avec l'éditeur. Un embargo de 6 à 12 mois est appliqué.

L'ANRT, comme d'autres financeurs, demande une ouverture immédiate, sans embargo. On peut publier dans des revues en accès ouvert sans frais de publication, puisque les revues avec frais de publication sont déconseillées à l'UL comme au CNRS. On peut également avoir une stratégie de non cession des droits (inscrite dans le Plan National pour la Science Ouverte).

En pratique : l'auteur peut appliquer une licence libre à toutes les versions de son manuscrit (Creative Commons par exemple). Dans ce cas, les droits ne sont cédés que sur la version mise en forme par l'éditeur, et donc on garde les droits sur les autres versions, ce qui nous laisse la possibilité de réutiliser ses versions pour un dépôt, réutiliser les figures pour un cours, etc.

L'éditeur peut refuser. Dans ce cas, on revient à la version sous embargo. Et si obligation d'accès ouvert immédiat par le financeur : contacter le financeur.

Il est proposé de ne pas laisser les chercheurs seuls face aux éditeurs, i.e. à prendre une position d'établissement. Cela passe par une recommandation publique de l'UL (ne pas céder ses droits) qui soit incitative mais pas à valeur d'obligation.

Vote : 1 abstention, autres pour.

Affaires Financières & Comptables

27. Subvention de 10 000 € (dix mille) octroyée par l'Université de Lorraine à l'Institut Européen du Thermalisme (IET) au titre de la seconde partie du fonds d'amorçage

VP CA : point d'information (la subvention est de la compétence de la Présidente directement).

28. Autorisation de cession gratuite de matériels, notamment informatiques

Directrice de la DAJ : la délibération du CA de 2020 a été rendue caduque par un nouveau cadrage national, qui a été inclus à cette nouvelle délibération.

Vote : unanimité pour.

29. Versement du prix littéraire « Frontières-Leonarda Milano » à Mme Dima ABDALLAH

Directrice de la DAJ : délibération du CA nécessaire chaque année.

Vote : unanimité pour.

30. Mise à jour les forfaits de nuitée et de déplacement des étudiants, dans le cadre de l'UniGR, en lien avec les nouveaux tarifs pratiqués par la SNCF

Directrice de la DAJ : des tarifs ont été votés en 2013 mais il faut les mettre à jour.

Vote : unanimité pour.

Fin du CA : 12h30

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs